

Zeitschrift: Bulletin de l'Association suisse des électriciens
Herausgeber: Association suisse des électriciens
Band: 10 (1919)
Heft: 5

Rubrik: Communications ASE

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Miscellanea.

Inbetriebsetzung von schweizerischen Starkstromanlagen. (Mitgeteilt vom Starkstrominspektorat des S. E. V.) In der Zeit vom 20. März bis 30. April 1919 sind dem Starkstrominspektorat folgende wichtigere Anlagen als betriebsbereit gemeldet worden:

Hochspannungsfreileitungen.

Aargauisches Elektrizitätswerk, Aarau. Leitung zur Transformatorstation „Bally“ Hochmoos (Gemeinde Boswil), Drehstrom, 8000 Volt, 50 Perioden.

Elektrizitätswerk Altdorf, Altdorf. Leitung zur Transformatorstation Nr. 7 an der obern Bahnhofstrasse Altdorf, Drehstrom, 4150 Volt, 48 Perioden. Temporäre Leitung zur Transformatorstation Seitenstollen Nr. 5 des Kraftwerkes Amsteg der S.B.B., Drehstrom, 14300 Volt, 48 Perioden.

Bernische Kraftwerke A.-G., Betriebsleitung Bern. Temporäre Leitung zur Ziegelei in Ober-Zollikofen- Drehstrom, 16000 Volt, 40 Perioden.

Burgerspital der Stadt Bern, Bern. Leitung von Erlach nach der St. Petersinsel, Einphasenstrom, 8000 Volt, 40 Perioden.

A. u. H. Bürgi & Brunschwiler's Söhne, Bern. Temporäre Leitung zur Transformatorstation Eymatt b/Hinterkappelen, Drehstrom, 16000 Volt, 40 Perioden.

Bernische Kraftwerke A.-G., Betriebsleitung Biel. Leitung zur Transformatorstation bei der neuen Werkstätte der Bernischen Kraftwerke in Nidau, Drehstrom, 8000 Volt, 40 Perioden.

Kraftwerke an der Reuss, Bremgarten. Leitung zur Transformatorstation an der Hohlenstrasse, Bergdietikon, Einphasenstrom, 5200 Volt, 50 Perioden.

Société électrique de Bulle, Bulle. Ligne à haute tension à la station transformatrice sur poteaux „En Favaulaz“, courant monophasé, 3000 volts, 50 périodes.

Karton- und Papierfabrik Deisswil A.-G., Deisswil (Bern). Provisorische Leitung zur Transformatorstation auf dem Fabrikareal, Drehstrom, 16,000 Volt, 50 Perioden.

Elektrizitätswerk Jona A.-G., Jona. Hochspannungszweigleitungen zu den Transformatorstationen Bollingen, Ober-Staffeln und nach Ober-Bollingen, Drehstrom, 8000 Volt, 50 Perioden.

Cie. vaudoise des Forces Motrices des Lacs de Joux et de l'Orbe, Lausanne. Ligne à haute tension pour la station transformatrice Chocolaterie Peter, Cailler, Kohler à Bussigny, courant triphasé, 13,500 volts, 50 périodes.

Officina Elettrica Comunale, Lugano. Linea ad alta tensione da Segoma alla stazione trasformatrice Maroggia, corrente trifase, 3600 volt, 50 periodi.

Gewerbliche Betriebe der Gemeinde Meilen, Meilen. Leitung zur Transformatorstation im Winkel, Meilen, Drehstrom, 8000 Volt, 50 Perioden.

Service de l'Electricité de la Ville, de Neuchâtel, Neuchâtel. Ligne à haute tension aux Serroues

s/Corcelles, courant triphasé, 8000 volts, 50 périodes.

Elektrizitätskommission Oberwil, Oberwil im Simmenthal. Leitung zur Transformatorstation in Pfaffenried, Einphasenstrom, 16,000 Volt, 40 Perioden.

Städt. Elektrizitäts- und Wasserversorgung, Olten. Leitung zur Transformatorstation Nr. 4 an der Solothurnerstrasse, Olten, Drehstrom, 8000 Volt, 50 Perioden. Provisorische Leitungen zu den Transformatorstationen Nr. 9 und 10, Olten, Zweiphasenstrom, 5000 Volt, 50 Perioden.

Bernische Kraftwerke A.-G., Betriebsleitung Pruntrut. Leitungen zur Sägerei Loretto, St. Ursanne und zur Stangentransformatorstation Montenol-Ravine (Bezirk St. Ursanne), Einphasenstrom, 8500 Volt, 50 Perioden.

Service Industriels de la Ville de Sierre, Sierre. Lignes à haute tension pour les Mines d'Anthacite, Grône et pour le transformateur Gobet-Glarey, courant triphasé, 7000 volts, 50 périodes.

Elektrizitätswerk Schwyz, Schwyz. Verbindungsleitung von der Unterzentrale Ibach nach der 45000 Volt-Leitung Bürglen-Goldau des E. W. Altdorf, Drehstrom, 15000 Volt, 48 Perioden.

Bernische Kraftwerke A.-G. Betriebsleitung Spiez. Leitung nach Heiligenschwendli, Drehstrom, 4000 Volt, 40 Perioden.

Elektrizitätskommission Steffisburg, Steffisburg. Provisorische Leitung zur Transformatorstation für die Dörranlage im Schulhausquartier, Steffisburg, Drehstrom, 4000 Volt, 40 Perioden.

St. Gallisch-Appenzellische Kraftwerke A.-G., St. Gallen. Leitung zur Transformatorstation bei der Fabrik Alfred Koller & Cie., Stahlwerk bei Bühler, Drehstrom, 10000 Volt, 50 Perioden.

Baumann & Stiefenhofer, Wädenswil. Leitung für die Kohlenförderung in Uznach, Drehstrom, 8000 Volt, 50 Perioden.

Elektrizitätswerke des Kantons Zürich, Zürich. Leitung Rüslikon (Friedhof)-Thalwil (Brand), Drehstrom, 8000 Volt, 50 Perioden. Provisorische Leitung zur Torfausbeutungsanlage im Oerlingerweiher, Oerlingen, Drehstrom, 8000 Volt, 50 Perioden. Leitung nach Vorder-Hinter-Bänikon (Gemeinde Ober-Embrach), Drehstrom, 8000 Volt, 80 Perioden.

Elektrizitätswerk der Stadt Zürich, Zürich. Leitung zur kantonalen Versorgungsanstalt Realta, Drehstrom, 7000 Volt, 50 Perioden.

Schalt- und Transformatorstationen.

Aargauisches Elektrizitätswerk, Aarau. Station in der Nähe des Maschinenhauses der Ziegelei in Muri. Provisorische Station auf dem Torfeld Felddenmoos (Gemeinde Boswil).

Möschinger, Gross & Cie., Albisrieden-Zürich. Station im Fabrikgebäude Nr. 357, Albisrieden.

Elektrizitätswerk Altdorf, Altdorf. Station in Altdorf (an Stelle der bestehenden).

Elektrizitätswerk Basel, Basel. Provisorische Station an der Hiltalingerstrasse beim Rheinhafen, Kleinhüningen.

Azienda Elettrica Comunale, Bellinzona. Stazione trasformatrice, su pali in Semantina, Stazioni trasformatrice provvisoria al Ponte della Moesa presso Castione.

Bernische Kraftwerke A.-G., Betriebsleitung Bern. Stangenstation in Mützenbergl (Gemeinde Rüderswil). Temporäre Station bei der Ziegelei Ober-Zollikofen.

Burgerspital der Stadt Bern, Bern. Stangenstation auf der St. Petersinsel.

Elektrizitätswerk der Stadt Bern, Bern. Station Winkler, Fallert & Cie., Wylerringstrasse 36, Bern. Station Armee Magazine, Ostermundigen.

Mechanische Seidenstoffweberei, Bern. Station für die Boilermanlage neben dem Hochspannungsraum im Fabrikareal, Seidenweg 10/11, Bern.

Elektrizitätswerk der Stadt Biel, Biel. Station auf dem Brunnenplatz, Biel (an Stelle der bestehenden Station Nr. 4).

Gemeinde Blumenstein, Blumenstein bei Thun. Stationen im Wäsemli und in Blumenstein.

Kraftwerke an der Reuss, Bremgarten. Stangenstation an der Hohlenstrasse, Bergdietikon.

Société Electrique de Bulle, Bulle. Station transformatrice à Villarbeney.

Licht- und Wasserversorgung Chur. Station in der Tuchfabrik der A.-G. N. Pedolin's Erben, Chur.

Fabrique d'Horlogerie de Fontainemelon, Corgémont. Stations transformatrices aux fabriques No. 1 et 2, Corgémont.

Administration des Eaux et Forêts, Entreprise de Fribourg, Fribourg. Station transformatrice à l'Usine Oelberg, Fribourg.

Elektrizitätswerk Lonza A.-G., Gampel. Transformergroupe mit Schaltanlage und Messfeld im Transformatorengebäude westlich der Claudeanlage.

Elektra Farnsburg, Gelterkinden. Stangenstation Breitfeld bei Maisprach.

Elektrizitätswerk Gränichen (Kt. Aargau). Mess- und Transformatorstation im sog. Oberfeld, Gränichen.

Bernische Heilstätte, Heiligenschwendli. Station in der Heilstätte.

Elektrizitätswerk Jona A.-G., Jona. Stangenstationen im Feldli, Wagen und auf Egg (Gemeinde Jona).

Elektrizitätskorporation Kugelshofen-Wilen (Gemeinde Herdern). Stangenstation in Kugelhofen.

Fabriken Landquart, Landquart. Stationen in der Pumpwerkanlage Rheingessen und bei der Papierfabrik Landquart.

A.-G. Elektrizitätswerke Wynau, Langenthal. Station in Eriswil (an Stelle der alten Station).

Centralschweizerische Kraftwerke, Luzern. Temporäre Stangenstation in Gontenbad (Appenzell I.-Rh.).

Elektrizitätswerk der Gemeinde Meilen. Provisorische Station in Feldmeilen. Station im Winkel, Meilen.

Etablissements SIM, S.A. Morges, Station de couplage pour la fonderie d'acier.

Licht- und Kraftstation Münchenbuchsee. Provisorische Station in Schönenbrunnen (Torfausbeutung).

Elektra Birseck, Münchenstein. Station in der untern Loog (Gemeinde Münchenstein).

Service de l'Electricité de la Ville de Neuchâtel, Station transformatrice sur poteaux au Serroues (Commune de Corcelles-Cormondrèche).

Städt. Elektrizitäts- u. Wasserversorgung, Olten. Station Nr. 4 an der Solothurnerstrasse, Olten.

Elektrizitätskorporation Oppikon (Kt. Thurgau). Stangenstation in Oppikon.

Bernische Kraftwerke A.-G., Betriebsleitung Pruntrut. Stangenstation für die Weiler Montbion, Chervilliers, La Réchesse, La Charbonnière (Gemeinde Epiqueze). Stangenstationen für die Besetzung des Herrn Wüthrich „à la Chaux“ bei Courtételle und für die Gemeinde Montenol-Ravine (Bezirk St. Ursanne).

Elektrizitätsgenossenschaft Ruben-Grindlachen (Gemeinde Walkringen). Stangenstation in Ruben-Grindlachen bei Bigenthal.

Hochuli & Co., Safenwil. Temporäre Station zwischen den Stangen Nr. 48/49 der Hochspannungsleitung zur alten Transformatorstation Nr. 3, Safenwil.

Elektrizitätskorporation Salen-Reutenen (Bezirk Steckborn). Stangenstation in Salen-Reutenen.

Genossenschaft für Licht- und Kraftabgabe, Schwanden (Emmental). Stangenstationen in Brüggacker, Oberbach, Schwanden und bei Spüli (Gemeinde Rüderswil).

Services Industriels de la Ville de Sierre, Sierre. Station transformatrice provisoire sur poteaux aux Mines d'Anthracite de Grône.

Société Romande d'Electricité, Territet. Stations transformatrices sur poteaux à Hauteville sur Vevey, à Chantanourlon s/Blonay et à Béranges s/La Tour-de-Peilz.

Peter, Cailler, Kohler, Chocolats Suisses, S. A., La Tour-de-Peilz. Station transformatrice à l'Usine d'Echandens.

A.-G. der Spinnereien von J. u. A. Biedermann & Cie., Winterthur. Elektrische Heizanlage für die Spinnerei Schönau-Wetzikon.

Elektrizitätswerke des Kantons Zürich, Zürich. Stangenstation bei der Rettungsanstalt Friedheim (Gemeinde Bubikon). Provisorische Station in Schlieren, Unterdorf. Provisorische Stangenstation im Oerlingerweiher (Torfausbeutungsanlage). Stangenstation für die Höhe Winterhalden, Tannägerten, Schachen etc.

Elektrizitätswerk der Stadt Zürich, Zürich. Station an der Schulhausstrasse, Zürich 2.

S. Spälti, Elektromechanische Werkstätten, Zürich 5. Station in der Werkstätte.

Mechanische Seidenweberei Rüti, Zürich. Schalt- und Transformatoranlage auf dem Fabrikareal in Rüti.

Niederspannungsnetze.

Aargauisches Elektrizitätswerk, Aarau. Netz in Stein (Kt. Aargau), Drehstrom, 220 Volt, 50 Perioden.

Bernische Kraftwerke A.-G., Betriebsleitung Bern. Netz in Mützenbergl. Einphasenstrom, 2 × 125 Volt, 40 Perioden.

Bürgerspital der Stadt Bern, Bern. Netz auf der St. Petersinsel, Einphasenstrom, 125 Volt, 40 Perioden.

Dorfverwaltung Ebnat, Ebnat. Netz in den Aussenbezirken Tobel, Gstallig, Lei, Unter- und Ober-Häusleberg, Drehstrom, 290/165 Volt, 50 Per.

Elektrizitätswerk Eischol (Wallis). Netz Eischol, Gleichstrom 220 Volt.

Elektrizitätswerk Grabs, Grabs. Netz im Grabserberg, Drehstrom, 350/205 Volt, 58,3 Perioden.

Offizina Elettrica Comunale, Lugano. Ingrandimento della rete a bassa tensione nel quartiere „Vignola“ Lugano.

Bernische Kraftwerke A.-G., Betriebsleitung Pruntrut. Netz in Montenol-Ravine (Bezirk St. Ursanne), Einphasenstrom, 2 X 125 Volt, 50 Perioden.

A.-G. der Eisen- und Stahlwerke vorm. G. Fischer, Schaffhausen. Umbau des Netzes im Unterdorf, Gossau.

Genossenschaft Schwanden i/E. (Bezirk Signau). Netz in Nesselgraben-Schwanden, Drehstrom, 250/125 Volt, 40 Perioden.

Elektrizitätsgenossenschaft Tägermoos. Netz Tägermoos, Einphasenstrom, 500 Volt, 47 Per.

Genossenschaft für Licht- und Kraftabgabe, Zollbrück. Netz Taugtschachen-Zollbrück, Einphasenstrom, 125 Volt, 40 Perioden.

Elektrizitätswerke des Kantons Zürich, Zürich. Netze Vorder-Hinter-Bänikon (Gemeinde Ober-Embrach) und in Dürnten, Drehstrom, 250/145 Volt, 50 Perioden.

Communications des organes de l'Association.

Les articles paraissant sous cette rubrique sont, pour autant qu'il n'est pas donné d'indication contraire des communiqués officiels du Secrétariat général de l'A. S. E. et de l'U. C. S.

Procès-verbal

de la XXI^{ème} assemblée générale de l'association suisse des Electriciens (A. S. E.)

tenue le jeudi 3 avril 1919, à 13 heures, dans la salle de l'hôtel „Schweizerhof“ à Olten.

Monsieur *Landry*, président, souhaite la bienvenue et ouvre la séance à 13 heures 30. Il rappelle que la séance aurait dû avoir lieu l'automne passé à Montreux mais qu'elle a dû être renvoyée à la dernière minute en raison de la grippe. Il saisit l'occasion de remercier Monsieur Dubochet, au nom de l'association, pour son aimable invitation et pour les préparatifs importants qu'il avait faits en vue de la réception. La réunion d'aujourd'hui est consacrée uniquement aux affaires, principalement à la question de l'organisation nouvelle. Le président salue Monsieur Mutzner, directeur du service des eaux au département de l'intérieur.

Quelques-uns de nos membres se sont excusés de leur absence, de même Monsieur Sulzberger, représentant des autorités fédérales dans la commission de surveillance des I. d. C. et Monsieur E. Tissot, de Bâle.

Passant aux affaires le président constate que le nombre des membres présents est de 155 et que l'assemblée a donc le pouvoir de réviser les statuts.

L'ordre du jour communiqué par circulaire est adopté tacitement.

I. Choix des scrutateurs.

Sont nommés par l'assemblée: Monsieur Kesselring (La Chaux-de-Fonds); Monsieur Martenet (Neuchâtel).

II. Procès-verbal.

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 24 septembre 1917, publié au « Bulletin » n° 11 (1917), ne donne lieu à aucune observation et se trouve donc tacitement approuvé.

III. Rapport du comité pour l'année 1917-1918.

Ce rapport a été publié au « Bulletin » n° 8 (1918). Le président invite à la discussion; personne ne demande la parole et le rapport est approuvé.

IV. Rapport de la commission de surveillance des I. d. C. pour 1917/18.

Ce rapport a paru au « Bulletin » n° 8 (1918). Monsieur *Landry* demande au président de la dite commission s'il a une observation à faire. Ceci n'étant pas le cas, il invite à la discussion. Personne ne demande la parole et le rapport est ainsi approuvé par l'assemblée.

V. Comptes annuels de l'association et des I. d. C. pour 1917/18; rapport des vérificateurs.

Le président rappelle que les comptes ont paru au « Bulletin » de 1918, les premiers au n° 9, les seconds au n° 8 et que ce dernier contient aussi le rapport des vérificateurs.

Le compte « profits et pertes » de l'A.S.E. présente un excédent de recettes de

de dépenses de fr. 751.64. Le comité propose que, sur la première somme, fr. 10 000 soient affectés au compte capital et le surplus porté à compte nouveau. Le président invite à la discussion.

Personne ne demande la parole et la proposition du comité est acceptée à l'unanimité.

VI. Propositions du comité concernant la réorganisation:

- a) révision des statuts;
- b) modification du contrat avec l'Union des Centrales suisses d'Electricité en vue d'une gestion commune des affaires et adoption d'un règlement y relatif;
- c) approbation du nouveau règlement d'organisation des I. d. C. de l'A. S. E.

Le *président* renonce à faire l'histoire de la question de réorganisation qui a occupé le comité et les commissions pendant trois ans; il rappelle le commentaire qui se trouve au « Bulletin » n° 9 (1918). Nos propositions se basent sur les expériences faites pendant les années écoulées et tendent à simplifier la gestion des affaires et à faire du Secrétariat général l'organe central de toute notre activité. Le président rappelle que le texte détaillé des propositions a été envoyé à tous les membres; il invite donc à la discussion.

Monsieur le professeur *Heusser* a proposé par lettre du 30 mars, d'ajouter deux mots à l'art. 2 al. a): « l'étude des questions techniques, économiques et morales qui touchent etc. »

Le comité recommande cette addition qui est approuvée à l'unanimité.

Monsieur *Wyssling* observe qu'ainsi que le préposé au registre du commerce à Zurich le lui a fait remarquer, il y a lieu, pour éviter tout mal entendu, d'ajouter à la fin du § 3, texte allemand, les mots: (Generalsekretariat art. 17). L'assemblée est d'accord. Personne ne demandant plus la parole le président proclame l'adoption à l'unanimité des nouveaux statuts; leur texte définitif figure comme annexe au procès-verbal.¹⁾

On passe à la discussion du nouveau contrat entre l'A. S. E. et l'U. C. S. et du règlement concernant la gestion des affaires communes et du secrétariat.

Monsieur *Wyssling* informe l'assemblée que la convention a été approuvée à l'unanimité dans la matinée, par l'assemblée de l'U. C. S. Personne ne demande la parole et la conven-

¹⁾ page 86, bulletin n° 4.

tion est acceptée à l'unanimité. Son texte sera reproduit plus loin.²⁾

Le président invite ensuite à discuter le *règlement d'organisation*. Personne n'ayant d'objection à faire, il est approuvé. Le texte définitif figure comme annexe au procès-verbal.³⁾

Le comité a proposé par circulaire que les nouveaux statuts de l'A. S. E., la convention avec l'U. C. S. et le *règlement d'organisation* entrent en vigueur le 1^{er} juillet 1919.

Cette proposition est adoptée à mains levées et l'on passe à la discussion du *règlement des I. d. C.* La parole n'étant demandée par personne, le président proclame l'adoption du règlement suivant texte annexé⁴⁾. Il consulte ensuite l'assemblée sur la date de mise en vigueur du dit règlement. La proposition faite à ce sujet par le comité n'étant combattue par personne est acceptée à l'unanimité; le règlement entrera donc en vigueur le 1^{er} juillet 1919.

VII. Fixation des cotisations.

Le *président* fait remarquer qu'il faut envisager une majoration des cotisations, rendue nécessaire par la nouvelle organisation et par le renchérissement général. Il estime que les dépenses vont doubler et recommande les propositions du comité:

a) Pour l'exercice du 1^{er} juillet 1918 au 30 juin 1919 l'A. S. E. touche des cotisations correspondant à celles des exercices précédents.

b) Pour la seconde moitié de l'année 1919 les cotisations seront la moitié des cotisations annuelles fixées sur la base de l'article 6 des nouveaux statuts. Ces dernières sont établies comme suit:

Membres effectifs	Fr. 12.50
Membres anonymes	
dont le capital engagé s'élève	
à moins de Fr. 50 000	Fr. 25.—
de Fr. 50 000 à Fr. 250 000	„ 35.—
„ „ 250 000 „ „ 1 000 000	„ 70.—
„ „ 1 000 000 „ „ 5 000 000	„ 125.—
à plus „ „ 5 000 000	„ 200.—

La discussion est ouverte; personne ne fait d'objection et les propositions du comité sont adoptées.

VIII. Budget de l'A. S. E. pour la période de transition.

a) pour l'année 1918/19;

²⁾ page 98, bulletin n° 4.

³⁾ page 100, bulletin n° 4.

⁴⁾ page 92, bulletin n° 4.

b) pour le second semestre de l'année 1919.

Le président rappelle que les membres ont reçu les budgets et que le comité propose:

a) Les budgets de l'A. S. E. pour la période de transition, publiés ci-après sont approuvés:

1. pour l'exercice du 1^{er} juillet 1918 au 30 juin 1919, et

2. pour le second semestre 1919.

b) Les comptes de gestion jusqu'au 30 juin 1919 ainsi que le budget pour 1920 sont à présenter à une assemblée générale au cours du dernier trimestre de 1919.

Personne ne fait opposition ni aux budgets, ni aux propositions du comité, qui sont acceptés par l'assemblée à l'unanimité.

IX. Budget des institutions de contrôle.

Le budget pour 1918/19 se trouve au « Bulletin » n° 8 (1918). Le comité propose à ce sujet:

a) La proposition de la commission de surveillance concernant le budget 1918/19 (« Bulletin » n° 8, page 182) est approuvée; pour la seconde moitié de 1919 le budget reste établi sur les mêmes bases, avec des chiffres réduits de moitié.

b) Le rapport pour la période jusqu'au 30 juin 1919 et les budgets pour l'année 1920 sont à présenter à une assemblée générale à convoquer pour le dernier trimestre de 1919.

Personne ne faisant d'objection, le budget publié au « Bulletin » n° 8 (1918), page 182, et les propositions du comité sont acceptés à l'unanimité.

X. Nominations statutaires:

a) de trois membres du comité d'après les anciens statuts pour la période jusqu'à fin juin 1919.

b) de tout le comité pour la période commençant le 1^{er} juillet 1919, d'après les nouveaux statuts.

c) de deux vérificateurs des comptes.

Le président rappelle la proposition du comité de maintenir dans leurs fonctions jusqu'à fin juin les membres sortants, Messieurs Ringwald, Schuh et Landry qui d'ailleurs y consentent. Adoptée à l'unanimité.

A propos de l'élection du nouveau comité, le président propose de porter le nombre des membres à 9. Comme il y aura plusieurs délégations à constituer, ce nombre n'est pas trop élevé.

Monsieur Wyssling fait savoir que l'assemblée de l'U. C. S. a décidé dans la matinée

de porter à 9 le nombre des membres de son comité et que, d'après la nouvelle convention, l'A. S. E. doit en faire autant ou qu'elle doit prier l'U. C. S. de revenir sur sa décision.

L'assemblée générale adopte la proposition de constituer un comité de 9 membres.

Le président informe que le comité sortant a cru pouvoir se permettre de proposer à l'assemblée une liste imprimée de candidats sur laquelle figurent quelques membres de l'ancien comité et qui est établie en tenant compte de tous les intérêts divers. Pour sa part Monsieur Landry décline définitivement toute réélection.

Monsieur *Baumann* (Berne), parlant au nom du comité sortant, remercie Monsieur Landry dont le départ est vivement regretté. Monsieur Landry s'est occupé de la direction de l'association depuis 10 ans, il fut secrétaire français pendant 4 ans et depuis 1912, président du comité. L'association lui doit beaucoup de reconnaissance car il a contribué pour une large part à la première organisation du secrétariat et il a, pendant les années de guerre, guidé avec adresse et fermeté la barque de l'association à travers de nombreux écueils. Comme représentant de l'association au dehors aussi Monsieur Landry a déployé une activité très utile, qui laissera des traces durables; il suffit de rappeler la loi fédérale sur les poids et mesures. Au nom du comité et des membres présents de l'association Monsieur *Baumann* lui exprime les sentiments de profonde gratitude.

Monsieur *Landry* remercie pour les paroles aimables que l'on vient de lui adresser et exprime l'espoir de pouvoir encore dans l'avenir être utile à l'association et à l'industrie électrique suisse (applaudissements).

Sont élus à l'unanimité membres du nouveau comité:

Dr. Tissot, Bâle, comme président,
Baumann, Dir., Berne (anc.),
Filliol, Dir., Genève, (anc.),
Schuh, Aarau (anc.),
Wæber, Ing., Fribourg (anc.),
Zaruski, Dir., St-Gall (anc.),
Calame, Dir., Baden,
Egli, prés. de V. S. E. I., Zurich,
Dr. Charles Sulzberger, Ing., Zurich.

Le président propose de désigner notre membre honoraire Monsieur Ed. Tissot (Bâle) comme président du nouveau comité. Monsieur Tissot, dont les mérites sont connus de tous

n'a pas besoin d'autre recommandation: il est acclamé comme président de l'A. S. E. par l'assemblée unanime.

Le *président* ordonne l'élection de deux nouveaux réviseurs des comptes. L'un des deux réviseurs actuels, Monsieur Lauber a donné sa démission et l'autre, Monsieur Kuoni, faisant maintenant partie de la nouvelle commission de gestion doit également être remplacé. Nous exprimons à tous les deux nos remerciements.

Comme nouveaux réviseurs on propose.

Messieurs Koelliker (Zurich) et Wachter
(Schaffhouse)

qui sont élus à l'unanimité.

XI. Nominations de membres honoraires.

Monsieur *Landry*, président, propose à l'assemblée, au nom du comité, de nommer membre honoraire:

Monsieur *H. Wagner* (Zurich).

Monsieur *Wagner* est connu de tous les membres de l'A. S. E. Nous savons tous combien il a mérité de l'association dont il a été longtemps président. L'industrie électrique lui doit de la reconnaissance, car il s'est dévoué pour elle comme chef de la division fédérale de l'économie industrielle de guerre. Le comité vous invite à le nommer membre honoraire par acclamation; ce qui est fait d'un accord général.

Monsieur *Wagner* remercie pour l'honneur qui lui est rendu. Il y a 25 ans qu'il est attaché au service électrique de la ville de Zurich et qu'il appartient à l'A. S. E.; heureux d'avoir été utile à notre association, il espère pouvoir l'être encore à l'avenir. (Applaudissements.)

Monsieur *Landry* propose d'accorder la même distinction à Monsieur *A. Denzler*.

Il s'agit d'honorer un de nos plus anciens membres qui, constamment dévoué à notre association, lui a rendu des services nombreux, principalement dans la direction des I. d. C. auxquelles il s'est consacré pendant de longues années. Monsieur *Denzler* est nommé membre honoraire par acclamation.

Monsieur *Landry* dit que le comité se fait un plaisir de proposer à l'assemblée d'offrir la même distinction à Monsieur *Dubochet*, président sortant de charge de l'U. C. S. Comme tel, Monsieur *Dubochet* a rendu d'éminents services aux électriciens suisses qui lui savent gré de son activité et de son dévouement pendant la période de guerre.

L'assemblée entière approuve cette proposition et proclame Monsieur *Dubochet* membre honoraire.

Monsieur *Dubochet* remercie chaleureusement pour la distinction dont on vient de l'honorer. Il constate que la collaboration aux travaux du comité de l'A. S. E. lui fut toujours un plaisir et que par elle il s'est créé des amitiés précieuses. Il craint que parmi les membres honoraires il ne se trouve en société trop illustre et trop savante pour un simple homme d'administration, mais accepte la distinction comme un témoignage d'amitié. (Vifs applaudissements.)

Monsieur *Zaruski* demande la parole au nom du comité.

La liste des membres honoraires n'est pas complète dit-il: aux trois noms que nous venons d'acclamer le comité propose de joindre celui de Monsieur *Landry*, le président actuel, sortant de charge. Il a rendu des services si éminents pendant de longues années, et dans une période particulièrement difficile, que nous lui devons ce témoignage d'estime et de gratitude.

L'assemblée se lève et acclame Monsieur *Landry* comme membre honoraire.

Monsieur *Landry* remercie en quelques paroles émues pour l'honneur qui lui est fait. (Applaudissements.)

XII. Rapport de la commission de surveillance des I. d. C. et du comité au sujet de la construction d'un immeuble pour les I. d. C. et le secrétariat général.

Monsieur *Landry* donne la parole à Monsieur *Wagner*, président de la commission de surveillance des I. d. C.

Monsieur *Wagner* rappelle que l'assemblée de Lugano avait invité le comité et la commission de surveillance à prendre des dispositions en vue de loger en un bâtiment commun toutes les institutions dépendant de l'association. A la veille de l'assemblée de Montreux, les travaux préparatoires étaient assez avancés pour que des plans et des devis puissent être présentés et l'on aurait pu alors prendre une décision. Avec nos propres fonds et à l'aide d'emprunts hypothécaires, nous pensions disposer des moyens financiers nécessaires pour réaliser notre projet. Aujourd'hui la situation générale créée par la guerre nous empêche provisoirement de vous faire des propositions précises. Des offres de prêts ont été retirées et les frais de construction

qui se seraient élevés à fr. 400 000 avant la guerre atteindront aujourd'hui environ un million et ne peuvent même être évalués avec assez de certitude. Le terrain que nous avons en vue nous est réservé par la ville de Zurich. Nous espérons pouvoir d'ici quelques mois tabler sur des prix de construction sinon inférieurs du moins plus stables. La question est toujours urgente; l'emménagement des I. d. C. dans des locaux provisoires serait une solution des plus onéreuses et irrationnelles.

D'autre part la ville voudra entrer avant peu en possession de nos locaux actuels. Nous espérons pouvoir vous faire des propositions précises lors de l'assemblée qui aura lieu l'automne prochain.

Le *président* remercie Monsieur Wagner pour ses explications et dit que le comité partage l'avis de la commission de surveillance; il ouvre la discussion.

Monsieur *Täuber* exprime le désir que le bâtiment à créer ne soit pas seulement dimensionné selon les besoins immédiats, mais qu'il soit conçu en vue de devenir «la maison des électriciens» avec salle de conférences et locaux suffisantes pour y organiser des expositions, etc. Certains locaux non utilisés dès le début et réservés pour des besoins d'avenir pourraient être loués à d'autres corporations.

Monsieur *Landry* prend note des vœux de Monsieur *Täuber* qui seront soumis à l'examen du comité.

D'accord avec la commission de surveillance, le comité propose à l'assemblée de décider:

a) Le comité est chargé de présenter à une assemblée générale vers la fin de l'année 1919 un rapport détaillé sur le projet de création d'un bâtiment pour les institutions de contrôle et le secrétariat général. Si la proposition concernant la construction est acceptée, les projets et les contrats pour la mise de fonds seront à présenter à l'assemblée générale.

b) Le comité est autorisé à nommer de suite une commission spéciale chargée de traiter les questions relatives à cette construction.

L'assemblée prend cette décision à l'unanimité.

XIII. a) Rapports des commissions.

Le président constate que les rapports des diverses commissions de l'A. S. E. ont paru

au «Bulletin» n° 9 (1918). Personne ne demandant des explications supplémentaires ou la discussion, ces rapports sont approuvés tacitement.

XIII. b) Date et lieu de la prochaine assemblée.

Le président informe l'assemblée que la Société Romande d'Electricité renouvelle son invitation et propose d'y donner suite, en choisissant Montreux comme lieu de la prochaine réunion.

Monsieur *Dubochet*, au nom du conseil d'administration de la Société Romande d'Electricité, confirme l'invitation et exprime l'espoir que les conditions sanitaires et la situation politique générale se seront améliorées jusqu'à l'automne prochain et permettront une réunion à Montreux. Il estime que le moment le plus propice sera septembre ou octobre.

L'assemblée remercie pour cette invitation et applaudit au choix de Montreux comme lieu de la prochaine assemblée.

XIV. Divers.

Monsieur *Landry*, président: L'ordre du jour de l'assemblée d'aujourd'hui était distribué à tous les membres de l'A. S. E. lorsque le comité de l'U. C. S. nous proposa de discuter aussi dans la séance de ce jour la question de l'accélération de l'exploitation de nos forces hydrauliques.

La question est des plus actuelles et le comité croit devoir donner suite à cette suggestion. Monsieur *Landry* donne donc la parole à Monsieur *Wyssling*, secrétaire général.

Monsieur *Wyssling* se réfère au projet de pétition imprimé¹⁾ et distribué à nos membres, auquel il ne désire qu'ajouter quelques mots d'explication. La nouvelle loi fédérale se rapportant aux droits sur les cours d'eau nous a déçus sous divers rapports et nous constatons que jusqu'à ce jour elle n'a pas facilité l'utilisation de nos forces motrices naturelles. On sait que les besoins d'énergie pendant les années de guerre n'ont pu être satisfaits que grâce aux mesures d'économie rigoureuses et que toutes les usines hydrauliques aujourd'hui en construction ne seront pas à même de satisfaire aux besoins toujours croissants. Les pourparlers qui précèdent l'octroi de nouvelles concessions sont partout toujours extrêmement longs. Cette question fut discutée à Bâle par l'association

¹⁾ voir page 126, bulletin n° 4.

suisse pour l'utilisation des cours d'eau et ce matin par l'assemblée de l'U. C. S., qui a décidé d'agir en commun avec l'A. S. E. et de manifester ses désirs dans la presse et d'agir auprès des autorités fédérales et cantonales. Le comité de l'U. C. S., en rapport avec le président de l'A. S. E., a rédigé un projet de pétition qui, dans sa première partie, s'adressant au public, expose la situation du pays au point de vue de la production de l'énergie électrique, et qui dans la seconde partie indique les mesures qui, à notre avis, devraient être prises d'urgence. Dans les sphères compétentes on est d'avis que la nouvelle loi fédérale sur l'utilisation des cours d'eau a besoin d'amendements, mais qu'étant donné qu'une révision de loi est chose longue et compliquée, il y a lieu de faire son possible pour obtenir sous le régime de la loi existante des résultats plus satisfaisants.

Le point d'achoppement principal réside dans le fait que la concession de l'utilisation d'un cours d'eau doit réunir l'assentiment de nombreuses autorités, ce qui complique beaucoup et allonge les pourparlers. Nous proposons dans notre pétition une unification des instances. On pourrait aussi simplifier les formalités par la réorganisation de la « commission fédérale des eaux » qui pourrait avoir une influence plus grande dans le genre de celle de la « commission fédérale des installations électriques ». Nous sommes d'avis que l'entente entre les entreprises voisines ou leur fusion peut être atteinte plus rapidement par l'initiative privée que par des mesures émanant des autorités fédérales. Les organes de ces dernières pourront cependant prêter un secours utile à ces tentatives. Nos autorités devraient à l'avenir recourir plus souvent aux associations techniques et les consulter régulièrement; la « division de l'économie industrielle de guerre » a obtenu ainsi des résultats très appréciables. Pour accélérer l'électrification des C. F. F. nous proposons que l'administration décharge ses services, occupés à l'excès, en confiant à des bureaux particuliers l'exécution et la surveillance des travaux pour les nouvelles usines.

Monsieur *Landry*, président, remercie le secrétaire général pour ses explications; il estime que la pétition, que l'assemblée d'aujourd'hui doit adresser aux autorités, devrait être accompagnée d'un mémoire explicatif.

Dans la discussion de ce sujet:

Monsieur *Wagner* fait ressortir que « la section pour la distribution de l'énergie » n'a pu faire œuvre utile que parce qu'elle était en contact ininterrompu avec les personnes compétentes et qu'elle les a consultées régulièrement. Il estime que l'on commettrait une faute grave en renonçant, au moment de la suppression des pleins pouvoirs du conseil fédéral, à toute organisation centrale. Nous devons donner à cette organisation une base nouvelle et la mettre à l'abri de la bureaucratie. Comme le commerce, la petite et la grande industrie, nous devons nous organiser en vue des luttes économiques futures, mais librement et en dehors de la tutelle de l'Etat.

Il faut créer un organe qui, en contact permanent avec les intéressés, s'occupera des concessions des cours d'eau, de la production et de la distribution rationnelle de l'énergie. Nos autorités fédérales reconnaissent parfaitement l'utilité d'un travail en commun et si, jusqu'à ce jour, elles n'ont rien fait pour le provoquer cela ne tient qu'au fait qu'elles sont actuellement surchargées d'autres travaux. Monsieur *Wagner* espère qu'une initiative dans ce sens partira des associations techniques et industrielles et non des autorités et il souhaite que la pétition de ce jour ne soit qu'un premier pas dans cette voie.

Le *président* remercie Monsieur *Wagner*. Il est, comme lui, d'avis que l'on doit tirer parti de toutes les forces du pays et que nos efforts resteraient stériles si nous ne travaillions pas avec des vues d'ensemble.

Le *Dr. Mutzner*, directeur de la division des eaux du département de l'intérieur est aussi d'avis que l'utilisation de nos forces hydrauliques doit être accélérée et que dans ce but les concessions doivent pouvoir être obtenues plus rapidement. Pour cela nous avons besoin du concours de toutes les sphères intéressées. La division des eaux part toujours du principe que les nouveaux projets doivent permettre une utilisation rationnelle de l'ensemble des forces d'un cours d'eau. Il croit que les demandeurs de concessions pourraient gagner du temps s'ils voulaient communiquer de suite leurs demandes à « la division des eaux », qui n'en est généralement informée que très tardivement.

Les usines électriques n'ont jusqu'à présent presque jamais fait usage de l'art. 48, al. 3 de la loi. Une simplification des formalités est possible et désirable, mais difficile à réaliser. Pour que l'application de la loi fédérale

se fasse plus rapidement elle devrait être complétée par des ordonnances cantonales; nous avons déjà fait des démarches en ce sens. Nous nous féliciterions si la commission des eaux avait une influence plus grande; et nous encourageons les tentatives de réunion des centrales électriques.

Monsieur *Landry*, président, remercie Monsieur *Mutzner* pour ces déclarations.

Monsieur *Wyssling* confirme que les difficultés et retards ne sont pas le fait de «la division fédérale des eaux» mais proviennent, au contraire, des instances cantonales. Tout en fixant des limites pour les redevances, la loi fédérale n'empêche cependant pas les autorités cantonales d'imposer aux concessionnaires des charges additionnelles souvent très lourdes. L'art. 48 pourrait être invoqué plus souvent par les intéressés, mais il semble que par une organisation appropriée on pourrait le respecter sans autre. Tôt au tard il faudra réviser la loi mais ce que nous devons chercher pour l'instant c'est une conduite unique des pourparlers afin que les demandes de concessions puissent être liquidées dans un minimum de temps.

Monsieur *Täuber* désire que la résolution rende nos autorités fédérales attentives à l'importance de la question pour l'ensemble de nos industries électriques.

Monsieur *Landry* rappelle l'art. 5 de la pétition et dit que l'on tiendra encore compte du désir de Monsieur *Täuber* dans le mémoire explicatif.

Monsieur *Täuber* se déclare d'accord.

Plus personne ne demande la parole. Le texte présenté¹⁾ est adopté à l'unanimité. La pétition doit être publiée dans la presse et être remise par le comité au conseil fédéral, accompagnée du mémoire explicatif.

Monsieur *Hoenig* (Baden) demande la parole en sa qualité de président de la «commission des normes» de la société suisse des constructeurs de machines. Suivant l'exemple d'autres pays industriels le comité de la dite société (V.S.M.) a décidé au printemps 1918 de prendre l'initiative d'une normalisation générale et d'organiser ce travail pour ses membres par les soins d'une commission. L'association suisse des constructeurs de machines (V.S.M.) ne peut pas mener cette opération à bonne fin sans le concours d'autres associations et, parmi elles, en premier lieu

¹⁾ voir page 126, bulletin n° 4.

l'A.S.E. Nous voudrions créer une «union de normalisation» dont les membres se renseigneraient réciproquement et étudieraient en commun les questions qui se rapportent à la normalisation. Le comité de l'A.S.E. a déjà exprimé sa sympathie pour notre but et nous l'en remercions. D'autres associations importantes en ont fait autant. Mon désir était de faire connaître nos projets aux membres de l'A.S.E. et de les inviter à nous aider.

Monsieur *Landry*, président, remercie Monsieur *Hoenig* pour sa communication et l'assure que l'A.S.E. voit, en effet, avec plaisir l'initiative du V.S.M. et qu'il la soutiendra de son mieux.

Personne ne demandant plus la parole Monsieur *Landry* lève la séance à 16 heures 10, après avoir remercié chaleureusement le secrétariat et surtout son chef infatigable pour le travail considérable qu'il a consacré au service de l'association.

Les secrétaires:

sig. *Wyssling*.

sig. *Cagianut*.

Normen des Schweizerischen Ingenieur- und Architekten-Vereins. Der Schweizerische Ingenieur- und Architekten-Verein (S. I. A.) hat im Einvernehmen mit schweizerischen Aufzugsfabriken Vorschriften für Einrichtung und Betrieb von Personen- und Warenaufzügen aufgestellt, welche soeben, mit einem Anhang: *Vorschläge über Abnahme und Ueberwachung von Aufzügen* (vom 13. Februar 1919) in Separatdruck im Selbstverlage des S. I. A. (Zürich, Tiefenhöhe 11, Paradeplatz) erschienen sind und von ihm bezogen werden können. Der S. I. A. hat sich mit dieser sorgfältigen Arbeit sehr verdient gemacht und weite Kreise werden ihm dafür dankbar sein. Wir empfehlen die Vorschriften unseren Mitgliedern angelegentlichst.

Secours en cas de chômage pour les employés. Arrêté du conseil fédéral du 14 mars 1919. Conformément à la demande présentée par le Comité de l'U. C. S. avec sa lettre du 27 mars 1919 le Département fédéral de l'économie publique vient de nous communiquer par lettre du 29 avril que notre Union a été dispensée d'organiser les secours en cas de chômage pour les employés dont elle aurait du s'occuper aux termes de l'art. 9 de l'arrête en question. Les raisons qui ont guidé le Comité dans cette question sont les mêmes qui l'ont décidé à demander à son temps l'exemption de l'obligation concernant l'organisation des secours de chômage pour les ouvriers en base du décret du 5 août 1918.)

¹⁾ voir Bulletin 1918, No. 10, page 248.